



Sophie PANTEL

Députée de la Lozère

Secrétaire de l'Assemblée nationale,
Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Paris, le 30 octobre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Examen du PLFSS 2026 à l'Assemblée nationale

J'ai participé, du lundi 27 au mercredi 29 octobre, à l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 à l'Assemblée nationale. Ces trois journées ont été particulièrement denses, marquées par des débats techniques mais essentiels pour l'avenir de notre système de protection sociale.

Lundi 27 octobre : trouver des recettes pour financer autrement la Sécurité sociale

La première journée a porté sur les recettes de la Sécurité sociale pour 2026, après le rejet des articles informatifs pour 2025. J'ai soutenu les mesures visant à supprimer les dispositions pénalisant les ménages modestes et à orienter l'effort vers les revenus les plus élevés.

Concrètement, nous avons fait supprimer :

- le gel des seuils de CSG sur les pensions et allocations (-320 millions d'euros) ;
- la taxe sur les contrats de complémentaires santé (-1,1 milliard d'euros) ;
- certaines réductions d'exonérations de cotisations sociales sur les compléments de salaire et indemnités (-970 millions d'euros) ;
- la hausse du taux de cotisations sociales pour la fonction publique hospitalière (-250 millions d'euros).

Pour compenser ces pertes, nous avons proposé des recettes nouvelles :

- augmentation de 1,4 point de la CSG sur les revenus du capital (+2,66 milliards) ;
- recalcul des allègements généraux pour les entreprises sous le SMIC (+100 millions) ;
- taxation des retraites chapeau portée de 21 % à 30 % (+50 millions).

Par article, nous avons soutenu ou voté pour :

- la suppression des articles 1 à 3 sur les rectifications de recettes et d'ONDAM pour 2025 ;
- le maintien des articles 4 et 5 sur le recouvrement et le contrôle social ;
- des amendements SOC et LIOT sur les malus pour les entreprises qui ne négocient pas sur l'emploi des seniors.

Ainsi, dès le premier jour, j'ai cherché à protéger les ménages modestes tout en garantissant des ressources nouvelles équitables.

Mardi 28 octobre : poursuite des débats sur les recettes et la fiscalité comportementale

La matinée a été consacrée aux heures supplémentaires et compléments de salaire, où j'ai défendu que seules les rémunérations supérieures à 3 SMIC soient assujetties aux cotisations, pour ne pas pénaliser les classes populaires et moyennes. Malheureusement, ces amendements ont été repoussés.

Nous avons également travaillé sur l'article 9, portant sur les exonérations sociales pour les territoires d'outre-mer et les apprentis, que nous avons largement vidés de ses irritants, supprimant ainsi des charges injustes (-350 millions pour LODEOM et -320 millions pour les apprentis).

L'après-midi, les débats ont porté sur le médicament et la fiscalité comportementale :

- exonération des génériques, hybrides et biosimilaires ;
- hausse du plafond des remises aux pharmaciens ;
- taxation des prémix alcoolisés entre 12 et 25° pour protéger les jeunes (+20 millions).

J'ai soutenu toutes ces mesures, conciliant prévention en santé publique et recettes pour la Sécurité sociale, tout en veillant à ce qu'elles soient justes et proportionnées.

Mercredi 29 octobre : fin de la partie Recettes et début de la partie Dépenses

La dernière journée a vu la fin de l'examen des recettes, avec l'adoption de mesures de fiscalité comportementale :

- taxe sur la publicité pour les boissons alcoolisées ;
- obligation de mentionner le nutriscore sur les produits et publicités alimentaires.

Au nom du groupe a été voté le renforcement des sanctions contre la fraude aux cotisations sociales, avec une majoration des taux en cas de travail dissimulé, et nous nous sommes abstenus sur un amendement supprimant la possibilité de report pour les employeurs fraudeurs.

La partie dépenses a été ouverte, centrée sur la politique de santé :

- suppression de l'élargissement des franchises dentaires (article 18) ;
- adoption de parcours préventifs pour pathologies à risque (article 19) ;
- maintien de la politique vaccinale et du dispositif "MonPsy" pour les séances de psychologues (articles 20 et 20bis) ;
- adoption des articles relatifs à l'accès aux soins, à la maîtrise des dépenses et à la lutte contre les rentes, avec des modifications visant à protéger les territoires ultramarins.

Le groupe a voté contre plusieurs amendements visant à restreindre le remboursement des actes de médecins déconventionnés ou à plafonner aveuglément le personnel administratif dans les hôpitaux.

Ces trois jours ont été l'occasion pour moi de porter la voix de la Lozère, de défendre les ménages modestes, la prévention en santé, et de garantir que la Sécurité sociale reste un outil de justice et de solidarité.